



## **AVIS PUBLIC**

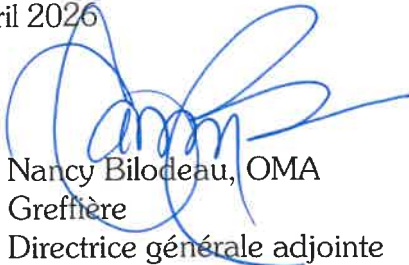
Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, DGA et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) que lors de sa séance régulière du conseil de la MRC du 15 avril 2026, le conseil de la MRC a procédé à l'adoption du règlement n° **2-321 (2026) – Règlement relatif à l'organisation par la MRC de Coaticook de services de transport collectif.**

Ce règlement a pour objet d'établir les **modalités** du service de transport collectif sur **l'ensemble du territoire** de la MRC.

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles.

Fait à Coaticook, ce 16 avril 2026



Nancy Bilodeau, OMA  
Greffière  
Directrice générale adjointe

**Note**

Cet avis public vaut également pour les 12 municipalités de la MRC et particulièrement pour Coaticook et Waterville au sens de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).